

6301

LA PROVENCE
S.A. au capital de 928.124 Euros
248, avenue Roger Salengro
13015 Marseille
RCS B Marseille 056.806.813

56 1368.1

EXTRAITS DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 9 MAI 2003

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 Mai 2003 à 10 h 30 au siège social situé au 248, avenue Roger Salengro – 13015 Marseille, sur convocation faite par son Président, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 14 avril 2003.
- Démission du Président-Directeur Général de ses mandats.
- Nomination d'un nouveau Président-Directeur Général.
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance que sont présents :

Monsieur Ghislain LE LEU,
Monsieur Gérald de ROQUEMAUREL,
Monsieur Stéphane DUHAMEL,
Monsieur Michel COMBOUL,
Monsieur Philippe ZAGDOUN,
Monsieur Bernard MAINFROY,
Monsieur Jean-Paul DENFERT-ROCHEREAU,
Monsieur Jean-René CHIOCCA,
Monsieur Pascal BELLANGER, représentant permanent de Hachette Filippachi Presse.

Assistent également à la réunion :
MM. Patrice ESTEVE, Gilbert VOLPONI, Jean-Marc TOMASINI représentant le Comité d'Entreprise.

1

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2003**

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 14 avril 2003 qui a été adressé à tous les administrateurs est adopté à l'unanimité.

**DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

(...) Monsieur Ghislain LE LEU fait part au Conseil de sa décision de démissionner de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du 15 mai 2003 mais reste administrateur de la société (...)

(...) Monsieur Gérald de ROQUEMAUREL propose au Conseil de nommer Monsieur Stéphane DUHAMEL, domicilié 248, avenue Roger Salengro-13015 Marseille, en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 15 mai 2003.
Le Conseil à l'unanimité approuve cette nomination (...)

(...) Monsieur Stéphane DUHAMEL accepte le mandat qui lui est conféré (...)

..*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H30.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.



COPIE CERTIFIÉE CONFORME